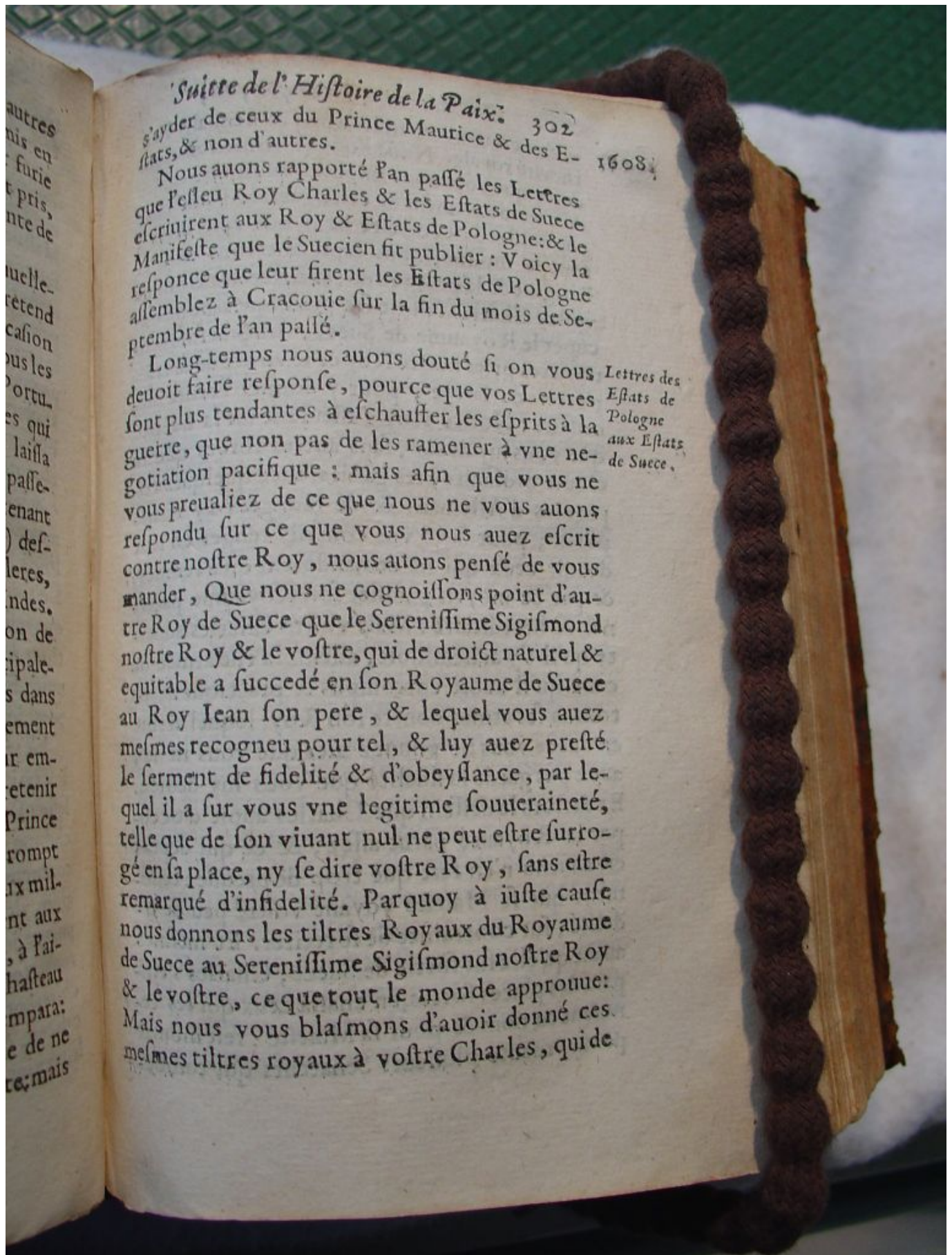


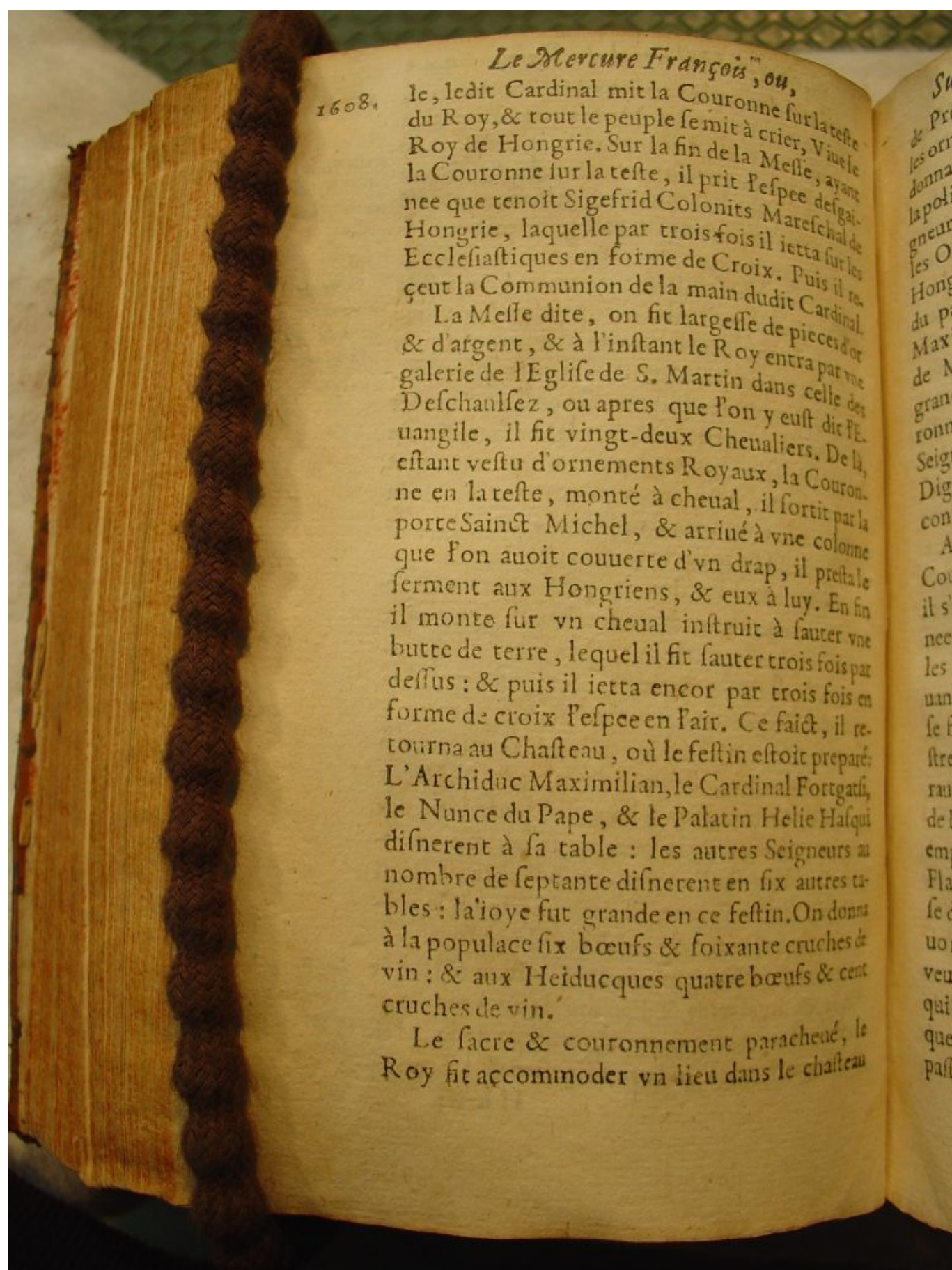
1608_302r.jpg



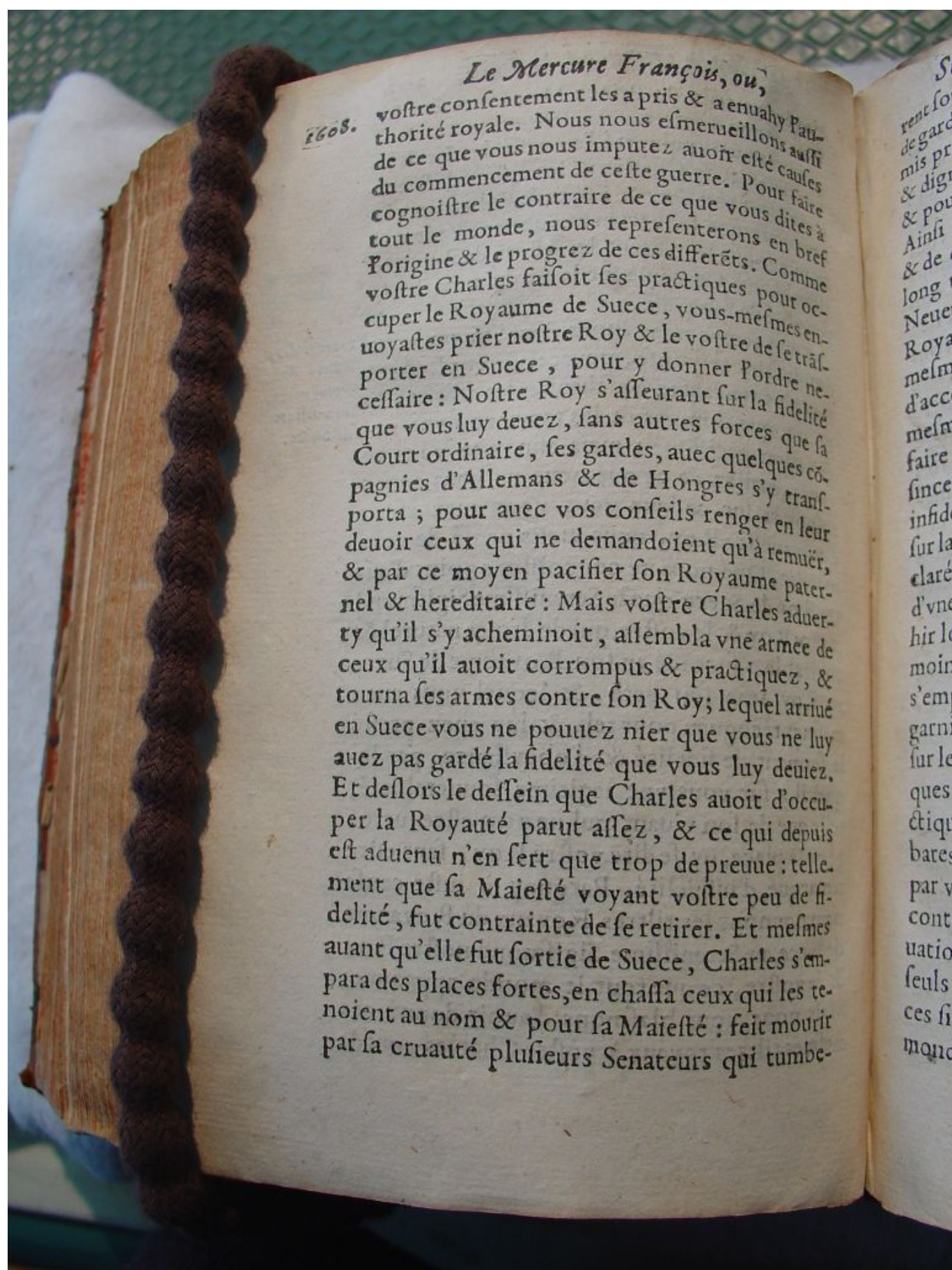
1608_226r_Table_3.jpg



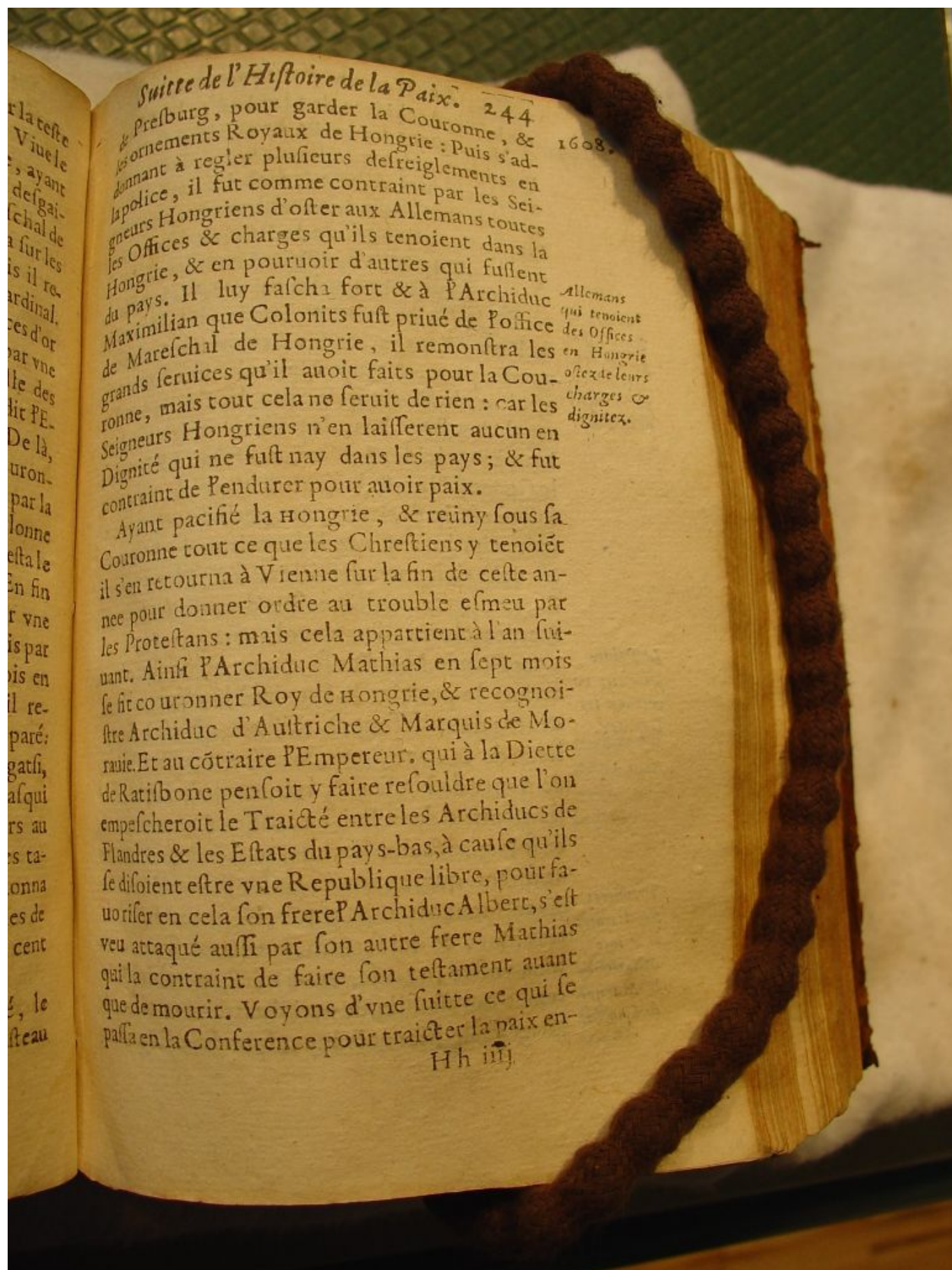
1608_243v.jpg



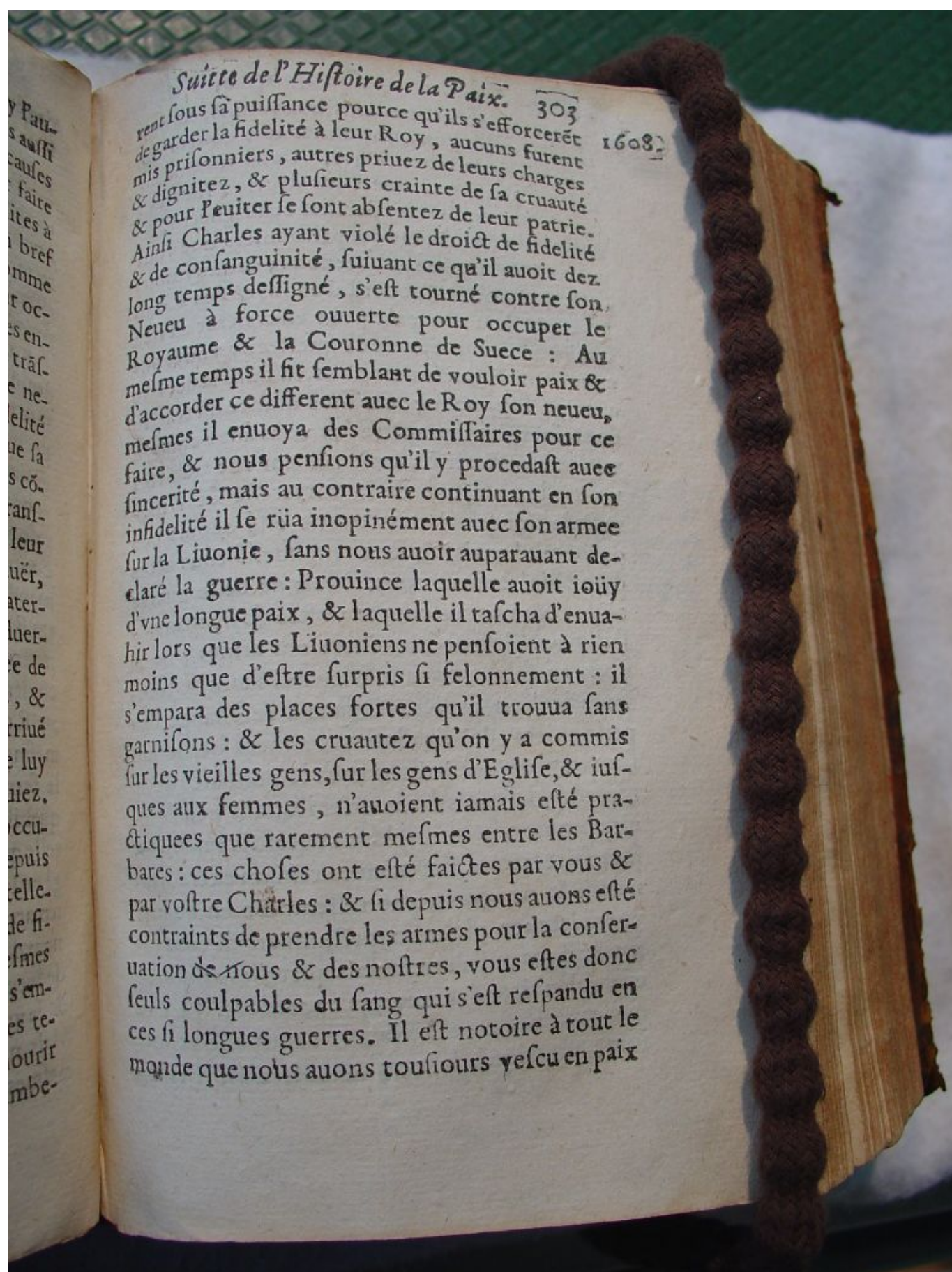
1608_302v.jpg



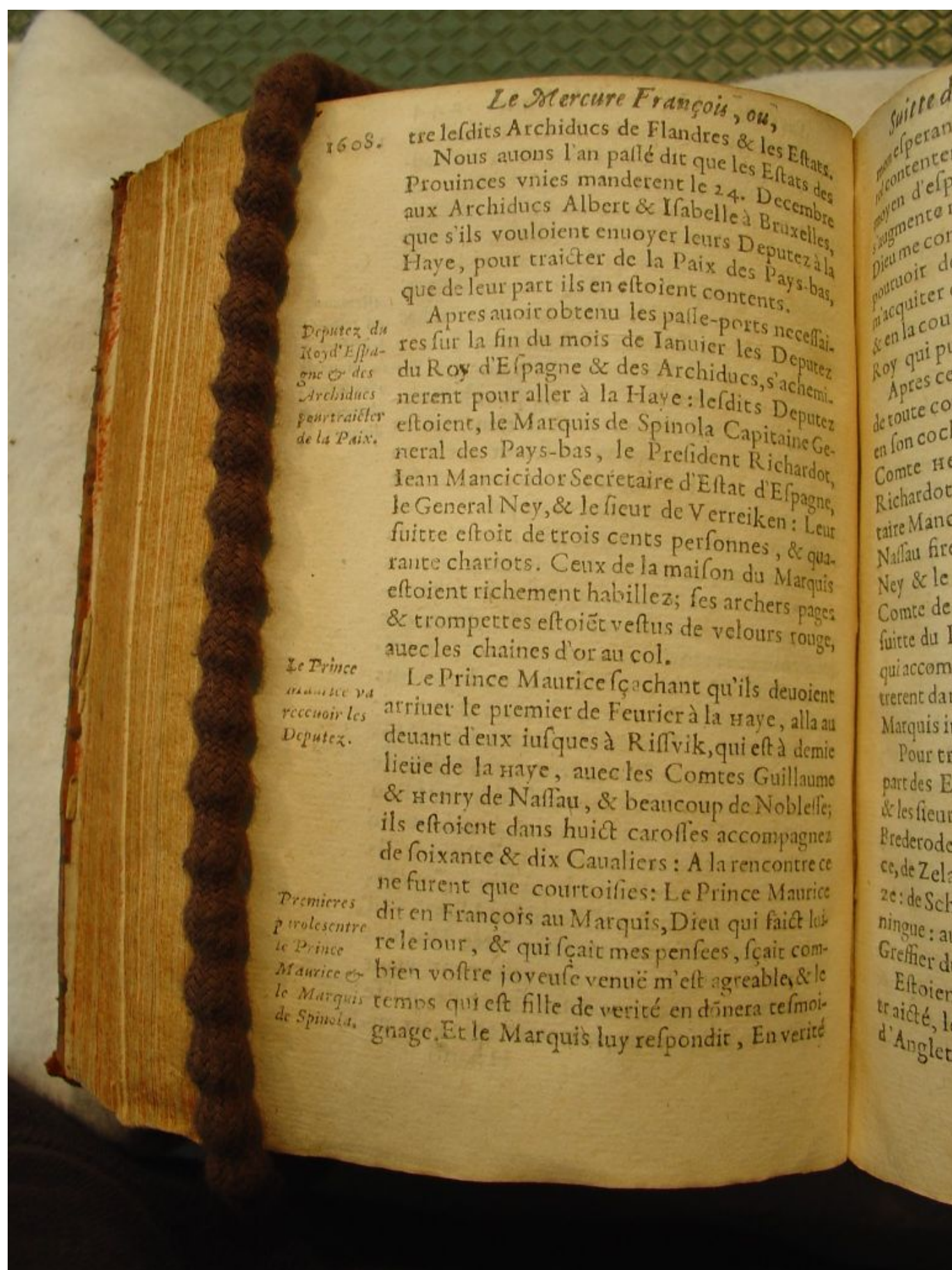
1608_244r.jpg



1608_303r.jpg



1608_244v.jpg



Le Mercure François, ou,
1608. tre lesdits Archiducs de Flandres & les Estats.
Nous auons l'an passé dit que les Estats des
Prouinces vnies manderent le 24. Decembre
aux Archiducs Albert & Isabelle à Bruxelles,
que s'ils vouloient enuoyer leurs Deputez à la
Haye, pour traicter de la Paix des Pays-bas,
que de leur part ils en estoient contents.

Après auoir obtenu les passe-ports necessai-
res sur la fin du mois de Ianuier les Deputez
du Roy d'Espagne & des Archiducs, s'achemi-
nerent pour aller à la Haye: lesdits Deputez
estoitent, le Marquis de Spinola Capitaine Ge-
neral des Pays-bas, le President Richardot,
Iean Mancicidor Secrétaire d'Estat d'Espagne,
le General Ney, & le sieur de Verreiken: Leur
fuitte estoit de trois cents personnes, & qua-
rante chariots. Ceux de la maison du Marquis
estoitent richement habillez; ses archers pages
& trompettes estoient vestus de velours rouge,
auec les chaines d'or au col.

Le Prince Maurice sçachant qu'ils deuoient
arriuer le premier de Feurier à la Haye, alla au
deuant d'eux iusques à Rissvik, qui est à demie
lieüe de la Haye, auec les Comtes Guillaume
& Henry de Nassau, & beaucoup de Noblesse;
ils estoient dans huit carosses accompagnez
de soixante & dix Cavaliers: A la rencontre ce
ne furent que courtoisies: Le Prince Maurice
dit en François au Marquis, Dieu qui faict les
iours, & qui sçait mes pensees, sçait com-
bien vostre ioyeuse venue m'est agreable, & le
temps qui est fille de verité en dōnera tesmoi-
gnage. Et le Marquis luy respondit, En verité

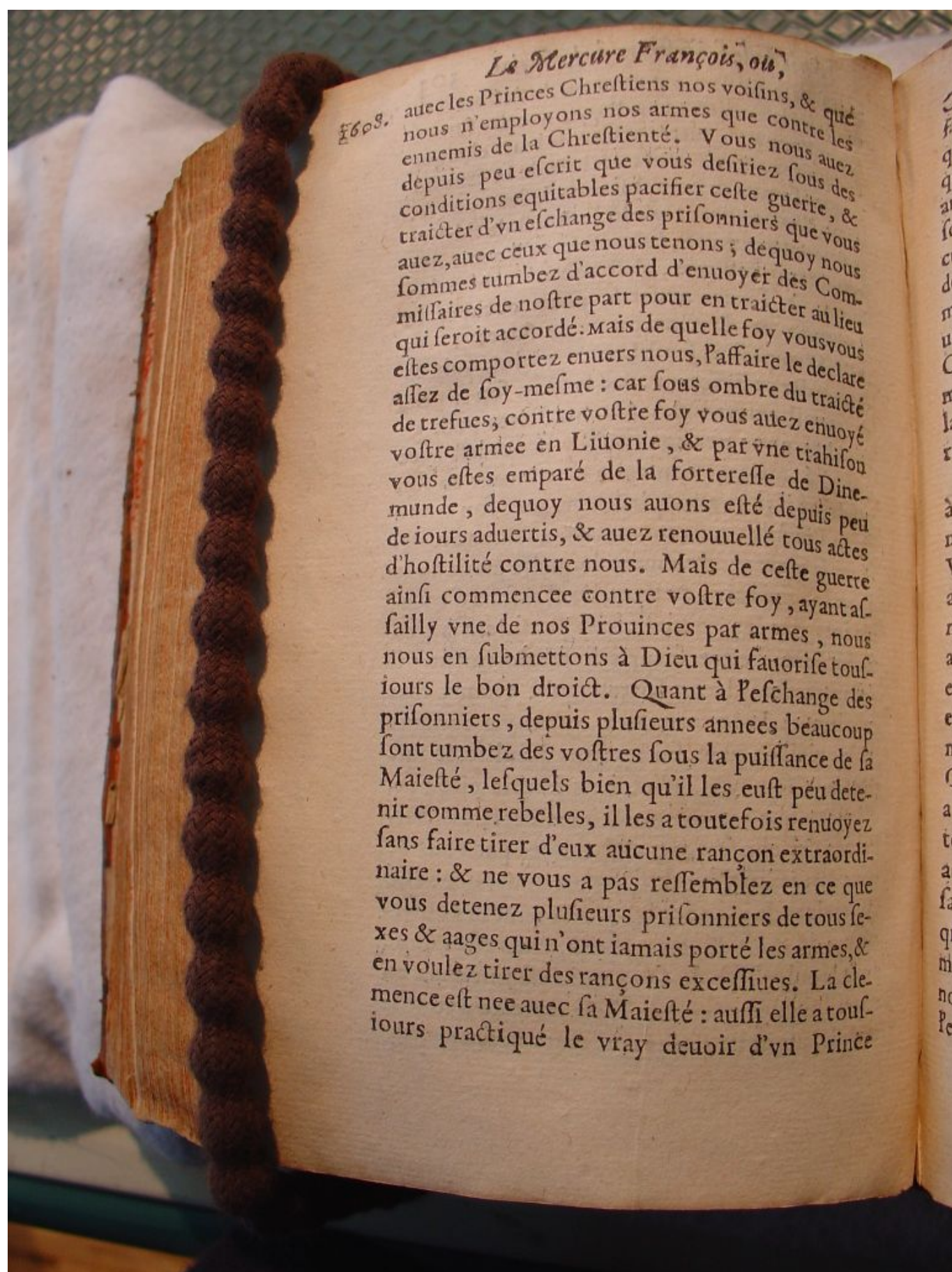
*Deputez du
Roy d'Espa-
gne & des
Archiducs
pour traicter
de la Paix.*

*Le Prince
Maurice va
recevoir les
Deputez.*

*Premieres
proposent
le Prince
Maurice &
le Marquis
de Spinola.*

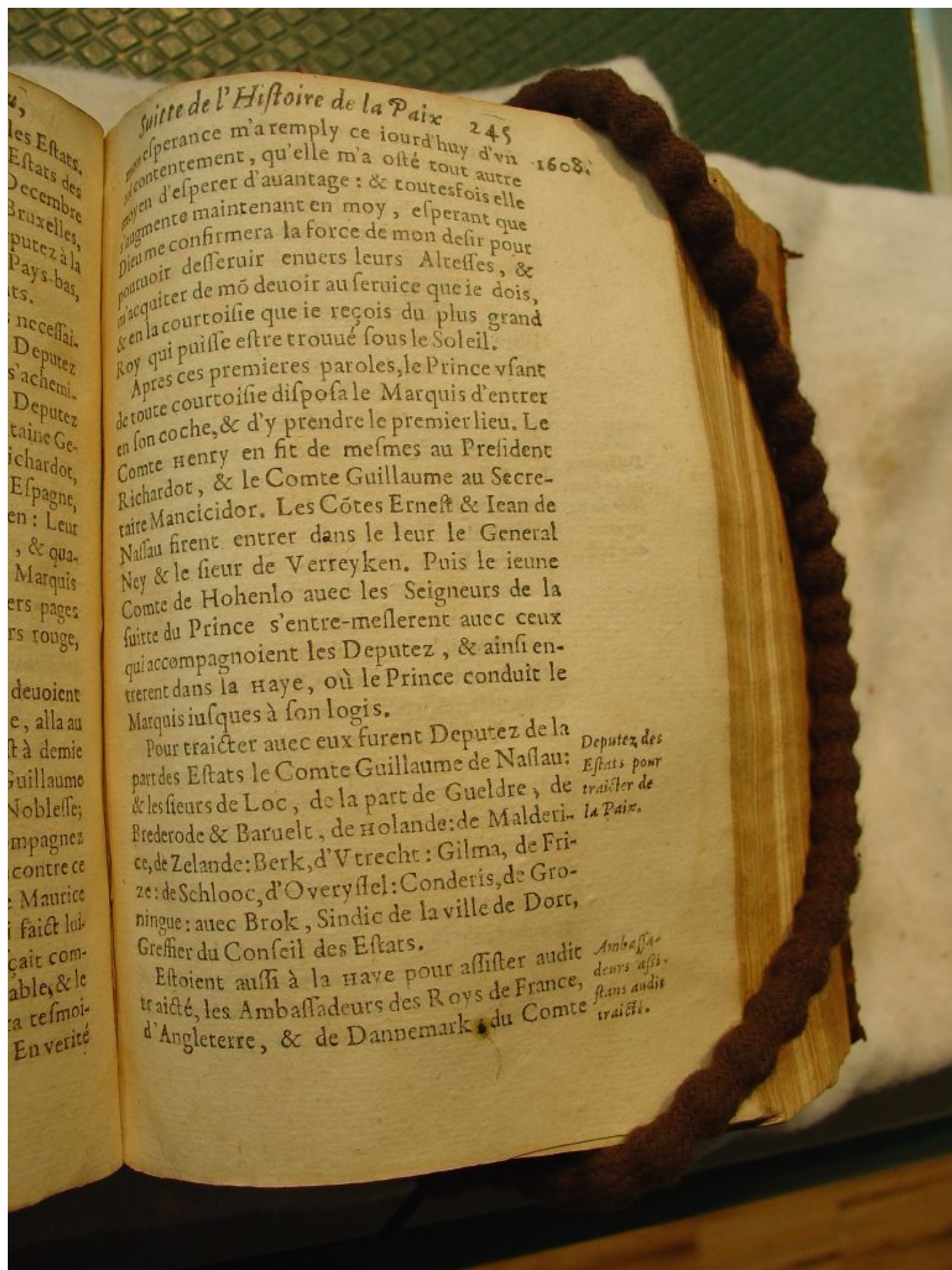
*Suite d
mon esperan
ne contenten
moyen d'esp
s'augmenter
Dieu me con
pouoir de
acquiescer
& en la cour
Roy qui pu
Après ce
de toute con
en son coch
Comte he
Richardot
taire Manc
Nassau fire
Ney & le
Comte de
fuitte du P
qui accom
trèrent dar
Marquis in
Pour tr
part des E
& les sieur
Brederode
ce, de Zela
ze: de Sch
ningue: au
Greffier de
Estoienn
traicté, le
d'Anglet*

1608_303v.jpg



Le Mercure François, ou,
 1608. avec les Princes Chrestiens nos voisins, & que
 nous n'employons nos armes que contre les
 ennemis de la Chrestienté. Vous nous auez
 depuis peu escrit que vous desiriez sous des
 conditions equitables pacifier ceste guerre, &
 traicter d'un eschange des prisonniers que vous
 auez, avec ceux que nous tenons; dequoy nous
 sommes tumbés d'accord d'enuoyer des Com-
 missaires de nostre part pour en traicter au lieu
 qui seroit accordé. mais de quelle foy vous vous
 estes comportez enuers nous, l'affaire le declare
 assez de foy-mesme: car sous ombre du traicté
 de trefues, contre vostre foy vous auez enuoyé
 vostre armee en Liuonie, & par vne trahison
 vous estes emparé de la forteresse de Dine-
 monde, dequoy nous auons esté depuis peu
 de iours aduertis, & auez renouuellé tous actes
 d'hostilité contre nous. Mais de ceste guerre
 ainsi commencee contre vostre foy, ayant as-
 failly vne de nos Prouinces par armes, nous
 nous en submettons à Dieu qui fauorise touf-
 iours le bon droit. Quant à l'eschange des
 prisonniers, depuis plusieurs anneés beaucoup
 sont tumbés des vostres sous la puissance de sa
 Maiesté, lesquels bien qu'il les eust peu dete-
 nir comme rebelles, il les a toutefois renuoyez
 sans faire tirer d'eux aucune rançon extraordi-
 naire: & ne vous a pas ressemblez en ce que
 vous detenez plusieurs prisonniers de tous se-
 xes & aages qui n'ont iamais porté les armes, &
 en voulez tirer des rançons excessiues. La cle-
 mence est nee avec sa Maiesté: aussi elle a touf-
 iours practiqué le vray deuoir d'un Prince

1608_245r.jpg



1608_304r.jpg

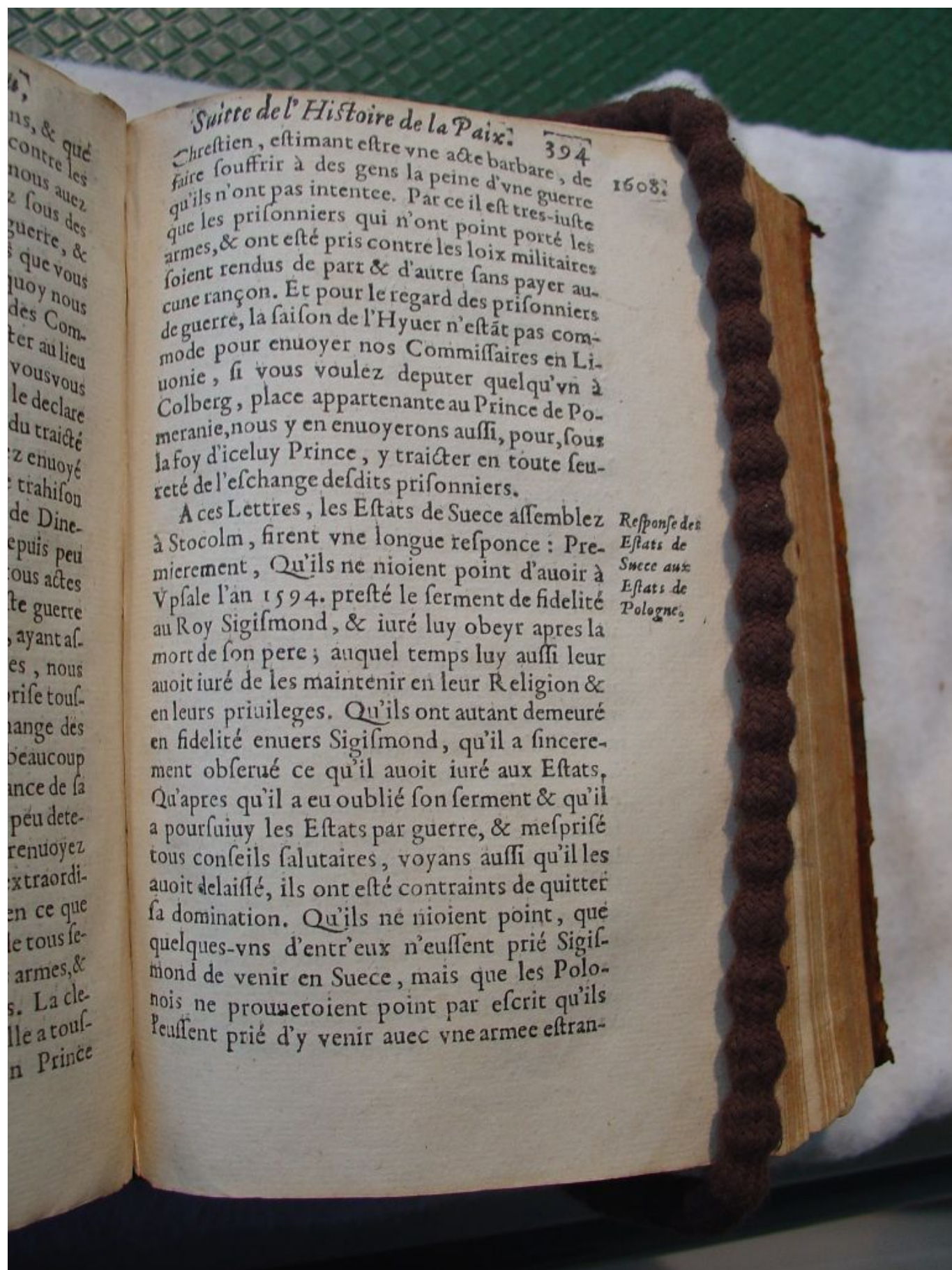


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan